

Commission parlementaire sur le projet de loi n° 40 7 novembre 2019

Texte de présentation

Bonjour, je suis Josée Scalabrini, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement. La FSE est la plus importante organisation représentant des enseignantes et enseignants au Québec. Elle regroupe 34 syndicats représentant plus de 65 000 enseignants aux quatre coins du Québec. Elle compte parmi ses membres des enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes, ainsi que des enseignants en adaptation scolaire et des spécialistes. La FSE représente également les enseignants qui travaillent dans les commissions scolaires Crie et Kativik. Elle est affiliée à la CSQ.

Aujourd'hui, je suis accompagnée par M^{me} Brigitte Bilodeau, première vice-présidente de la FSE, ainsi que par M^{me} Fanny Lamache et M. Sébastien Bouchard, tous deux conseillers à la FSE.

Nous ne sommes pas venus ici pour invectiver le ministre ni pour crier notre colère, même si elle est bien présente. Nous sommes ici pour représenter les enseignants et faire valoir leur voix au sujet d'un projet de loi qui les indignent et pour lequel ils réclament des amendements.

Nous avons tous entendu le ministre dire à maintes reprises qu'il souhaitait valoriser la profession enseignante, reconnaître l'expertise des enseignants et rapprocher les décisions de celles et ceux qui connaissent les élèves par leur nom. Si nous partageons ces objectifs, force est de constater que les moyens proposés pour y arriver ratent complètement la cible.

- Le projet de loi n° 40 devait revoir la gouvernance du réseau, mais il a débordé largement de ce cadre pour venir restreindre encore davantage l'autonomie professionnelle des enseignants. Pire, il met fin à la parité en diminuant la place du personnel au conseil d'établissement, comme si leur voix devait compter moins.
- **Par ce projet de loi, le ministre dévalorise la profession, ma profession et du coup, la sienne.**
- Ce projet de loi ne répond à aucune urgence du terrain, mais à un engagement politique. Il y a des besoins autrement plus criants dans le réseau. La FSE réclame d'ailleurs depuis des années qu'on se donne une vision globale en éducation et qu'on cesse les changements à la pièce.
- L'an dernier, la FSE a mené une vaste consultation auprès de milliers de ses membres sur le thème « Maîtres de notre profession ». C'est sur cette base que nous nous adressons à vous aujourd'hui.

- Nous aimerions souligner qu'il est pour nous inacceptable que des changements aussi importants que ceux contenus dans ce projet de loi, qui auraient des répercussions majeures, soient amenés dans des délais aussi courts et sans véritable consultation préalable.
- Le ministre nous dit souvent qu'il est ferme sur les objectifs, mais souple sur les moyens. Il a là une excellente occasion de nous le démontrer!

Dans son projet de loi, le ministre nous concède *Une expertise pédagogique, mais sans réelle portée*

Il ajoute à l'article 19 de la LIP que l'enseignant possède une expertise essentielle en pédagogie. Cet ajout est purement symbolique et n'aura aucun effet réel sur les enseignants. Le projet de loi n'accorde aucun droit ni aucun pouvoir supplémentaire aux enseignants. Au contraire, il leur ajoute des obligations et leur retire des pouvoirs.

Il faut reconnaître l'expertise et le jugement professionnel des enseignants dans le choix des pratiques pédagogiques et en matière d'évaluation.

La recette pour y arriver serait simple : le ministre n'a qu'à modifier le projet de loi pour que le nouvel article 19 reprenne exactement le libellé qu'il avait lui-même proposé lors de l'étude du projet de loi n° 105, qui se lit comme suit :

« Dans le cadre des programmes de formation et des dispositions de la présente loi ainsi que dans le respect de son autonomie professionnelle individuelle, de son jugement et de son expertise, l'enseignant a le droit de diriger la conduite du ou des groupes d'élèves qui lui sont confiés, de choisir la démarche appropriée pour la préparation de ses cours, son matériel didactique et ses instruments d'évaluation ainsi que de prendre les modalités d'intervention qu'il juge appropriées. »

Il ne resterait qu'à ajouter une petite phrase pour établir que l'évaluation des apprentissages est une compétence exclusive à l'enseignant et le tour serait joué.

Le projet de loi légalise la manipulation de notes

Introduire dans la loi qu'une direction pourrait majorer les résultats d'un élève après avoir consulté l'enseignant n'est rien de moins que de légaliser une pratique inacceptable que tout le monde ici présent a pourtant décriée.

En invoquant comme seul motif qu'actuellement ça se fait déjà sans en avertir les enseignants revient à nier le débat qui a déjà eu cours.

Présenter cet article de loi comme un gain, c'est ne pas être à la hauteur de ses engagements, puisque l'expérience nous a appris que l'exception devient souvent la règle.

La FSE est d'avis que toute manipulation de notes par qui que ce soit devrait tout simplement être interdite clairement.

Le projet de loi cadenasse l'autonomie professionnelle

La FSE a toujours soutenu la recherche en sciences de l'éducation et sa diffusion auprès des enseignants, car elle permet d'alimenter leur réflexion professionnelle.

Malheureusement, nous avons constaté dans plusieurs milieux que des partisans de certaines chapelles universitaires viennent imposer leur vision, avec l'assentiment des commissions scolaires.

La création d'un comité d'engagement pour la réussite des élèves qui aurait notamment le mandat « de promouvoir les pratiques éducatives issues de la recherche » ouvrirait toute grande la porte à des intrusions dans l'autonomie professionnelle des enseignants, qui deviendraient de simples exécutants.

Le projet de loi donne à ce comité le mandat de promouvoir, c'est-à-dire de « mettre quelque chose en avant, préconiser quelque chose en essayant de le faire adopter, d'en favoriser le développement ».

Nous avons beau chercher, nous ne voyons pas en quoi se faire dicter des pratiques pédagogiques reconnaîtrait l'autonomie professionnelle des profs.

Le projet de loi asservit la formation continue des enseignants

Soyons clairs, les enseignantes et enseignants font de la formation. Ils veulent en garder la pleine maîtrise d'œuvre pour maintenir un haut degré de compétence professionnelle en ayant le choix du contenu, de la forme, du lieu et du moment, sous réserve de formations concernant l'adoption de nouveaux encadrements ministériels et la mise à jour des programmes d'études.

Ils refusent d'être assignés à des formations qui ne font pas de sens pour eux. Ils refusent également de se faire imposer par des formations des approches ou des méthodes au goût du jour sans égard à leur pratique, à la réalité de leur classe ou à leur expertise terrain.

Ce qu'ils proposent, ce sont des moyens pour en soutenir l'accès :

- Une offre de formations variées et concrètes qui répond à des besoins réels;
- Une plus grande reconnaissance de la formation continue qu'ils font déjà;
- Une bonification des budgets de perfectionnement, incluant le personnel à statut précaire qui n'est actuellement pas financé pour se former;
- Du temps dans l'organisation du travail en dehors des journées pédagogiques.

Si le projet de loi veut actualiser réellement l'expertise pédagogique du personnel enseignant dans la formation continue, il doit retirer son objectif de le contraindre, de le surveiller et de le sanctionner en la matière. Il doit plutôt valoriser son professionnalisme, reconnaître et soutenir sa participation à des activités de formation continue.

Force est de constater qu'en dépit de ses promesses, le ministre impose sournoisement et à la pièce des éléments d'un ordre professionnel.

Faut-il rappeler que les enseignants se sont prononcés massivement contre l'instauration d'un tel ordre et qu'ils ont confirmé cette position une fois de plus dans notre vaste consultation menée l'an dernier?

Le consensus autour d'une école commune est en péril

Les ministres ajoutent sans arrêt des contenus obligatoires sans qu'il n'y ait de temps pour le faire : la RCR, l'orientation scolaire et professionnelle, l'éducation à la sexualité, et on parle même d'ajouter des compétences numériques et de faire de la prévention en santé mentale!

Pour la FSE, la cour est pleine. L'école fourre-tout, ça suffit!

Dans ce projet de loi, le ministre veut aussi laisser plus de pouvoir aux conseils d'établissement, ce qui pourrait entraîner la prolifération de projets particuliers et ainsi encourager l'école à trois vitesses (école privée, projets particuliers sélectifs, classe ordinaire).

Il faut stabiliser les heures prévues à la grille-matières et recentrer l'enseignement sur l'essentiel.

Nous proposons donc que le temps alloué à chaque matière soit déterminé sur proposition des enseignants et que soit instauré un temps minimum prescrit alloué à chaque matière.

Je le rappelle, rien ne protège actuellement le nombre d'heures d'enseignement à consacrer aux différentes matières. C'est un temps indicatif, et non prescriptif.

Il nous apparaît essentiel de recentrer le curriculum sur la formation de base commune et de reconstruire une école pour tous.

Cela constituerait un legs très enviable pour un gouvernement qui dit prioriser l'éducation.

Conclusion

Un gouvernement qui veut réellement faire de l'éducation une priorité devrait d'abord s'atteler à apporter des solutions à des problèmes criants en écoutant les profs qui sont sur la ligne de feu tous les jours.

En somme, le projet de loi n° 40 rate la cible. Il répond clairement à des engagements politiques, mais pas aux promesses faites aux enseignants.

La déception est d'autant plus grande que le projet de loi, qui fait reculer leur autonomie et leurs droits, est porté par un collègue enseignant.

Pour un gouvernement qui se fait un point d'honneur de respecter ses engagements, celui de la valorisation des enseignants est loin d'être réalisé.

Il y a un dicton qui dit que quand c'est important, on trouve des moyens, et quand ça ne l'est pas, on trouve des excuses. On verra donc ici ce que le ministre en pense vraiment.